Image not found or type unknown

Licencement et fausse declaration

Par **gharbi**, le **29/02/2012** à **02:37**

Bonjour,rnje suis un étudiant étranger je signée un CDI a partir de 15/10/2011 avec une société SARL et j'ai fait mon travail dans un restaurant (convention restauration rapide) et la le fond est vendu . rnet la le gérant de cette il me propose un autre contrat CDI a une autre société qui le géré mais il veut que je signe un demesion de la premier société puisqu'il va le liquéfier . enfaite j'ai signée deux contrat au premier societe le premier un cdi de 90 heures par mois il a pris naissance le 15/10/2011 et le deuxieme il ma dit qu'il peut pas me declarer avec ce nombre d'heures et il faut reduissent le nombre d'heures donc j'ai signee un autre contrat cdi mais le bizar c'est le date de deuxieme est le 15/10/2011 mais avec un nombre d'heures rnremarque: le restaurant est ferme depuis deux jours et meme j'ai pas recu le previs de licencement . et ce qui m'etonne c'est la declaration des nombres d'heures . chaque mois je fait presque 100 heures ou plus mais lui il declare que le 65 heures (nombres d'heures du 2 contrat)rnsvp j'attend votre reponse . rncordialemnt gharbi

Par **pat76**, le **29/02/2012** à **17:46**

BonjourrnrnVous prenez vos deux contrats e vos bulletins de salaire et vous allez le plus vite possible à l'inspection du travail.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés